



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4120175

N/REF : 23/11/2024 7H27 C:022664 I:32520
V/REF : E68103
V/Email reçu le Samedi 23/11/2024 à 7H27

ALLIADE HABITAT
Territoire Ouest
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

V/REF.IMM. 4483
IMMEUBLE : MARC SANGNIER
46 AVENUE MARC SANGNIER
69100 VILLEURBANNE

Dardilly, le 20 Décembre 2024

Référence Marché: 030492-ELF-001

LOCALISATION : ALLEE N 46 AV M SANGNIER - LOGEMENT MME GUILLARD TEL 0630443008 AU 1ER ETAGE

MOTIF : INTERVENIR POUR CONTROLER LES RADIATEURS QUI NE FONCTIONNENT PAS

Donneur d'ordre : Mme A. FARGETON port

NATURE DE L'INTERVENTION :

Dépannage logements

LE 04/12 A 11H30 :
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT DE MME GUILLARD AU 1ER ETAGE
CONTROLE DES RADIATEURS DU LOGEMENT
RECHERCHE DE PANNE SUITE AU RADIATEUR DU SALON QUI NE FONCTIONNE PAS
CONTROLE DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE ET DU BOITIER DE COMMANDE
DEPOSE DU RADIATEUR HORS SERVICE
FOURNITURE ET POSE D'UN RADIATEUR CALOPORTEUR 1500W
REPRISE DU CABLAGE ET MISE EN ROUTE DU CHAUFFAGE
CONTROLE DU BON FONCTIONNEMENT - OK

DEBARRASSAGE DU CHAUFFAGE DEFECTUEUX

OBSERVATIONS : GG AB Email envoyé le 18/12/24 à 10H54 Mme A. FARGETON port

FP LCOMPTER Email envoyé le 11/12/24 à 15H05 Mme A. FARGETON port

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	1	32,10	32,10
1,00	EL1450-FP.Radiat.elec a fluide cal.1500W	1	499,67	499,67
1,00	EL1200-H.MO Recherche panne/controlé	1	35,20	35,20

12 chemin des Gorges – 69570 DARDILLY

SAS au capital de 30 000 €

RCS. LYON 419 990 171 – TVA intracommunautaire FR 83419990171

Tél : 04 78 20 96 35 - Fax : 04 78 20 03 45

Attention ! Nouveau RIB : IBAN : FR76 3000 3035 7100 0200 1884 958 - B.I.C : SOGEFRPP



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4120175

TOTAL H.T.	566,97
T.V.A. a 10,00%	56,69
TOTAL T.T.C.En EURO	623,66

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

2
**BON
DE COMMANDE**

Référence à rappeler
Commande N°E68103
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Métropole Sud S035
238 avenue du Général de Gaulle
69500 BRON
Emetteur : MME Aziza FARGETON

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Marché n°030492 -

2311 - 07271

Prestation Parties Privatives				
mail reçu 23/11/2024, Travaux à réaliser entre le et le 20/12/2024				
Votre contact : M. Joseph GARAT (0629609559)				
MARC SANGNIER (ALH - 4483 - A - 46) 46, avenue Marc Sangnier 69100 VILLEURBANNE Logement n° 311995, porte n°447, 1er étage, Type 1		Occupant : MME GUILLARD Christelle 537613/39 portable : 0630443008		
	P.U.HT (€)	Quantité	Montant HT (€)	TVA
EL0010 - FORFAIT DEPLACEMENT	32,10	1,00 U	32,10	10,00%
Forfait déplacement électricité pour travaux d'électricité La prestation comprend Intervention en parties privatives : - Prise en charge de la demande - Contact avec le locataire et Prise de rendez vous - Dans le cas d'un logement vacant : récupération des clés auprès d'ALLIADE HABITAT - Déplacement avec prise en charge des frais afférents jusqu'au lieu d'intervention comprenant l'aller et le retour - Prise en charge de tous les frais liés aux déplacements nécessaires - Nota : 1 Forfait déplacement par bon de commande quelque soit le nombre d'intervention nécessaire Intervention en partie communes: - Prise en charge de la demande - Contact avec le gardien de la résidence + Prise de RV sic				



BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E68103
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

EL1450 - RAD ELEC CALO 1500W	499,67	1,00 U	499,67	10,00%
Fourniture et pose de radiateur élec à fluide caloporteur (puiss 1500W) La prestation comprend - la neutralisation des alimentations et déconnection du Matériel - Dépose du radiateur électrique existant et des supports de fixation - chargement et évacuation des déblais - Fourniture d'un radiateur électrique à fluide caloporteur de type Calianthys one + Eco Sens 2 des Ets NEOMITIS ou techniquement équivalent aux caractéristiques suivantes -Appareil IP24, classe II. - Corps de chauffe en alliage d'aluminium, peinture époxy. - Élément chauffant silencieux et sécurité Anti sur-chauffe -Fixation sur double consoles murale à verrouillage automatique breveté - Régulation Proportionnelle Intégralle Dérivée -				
EL1200 - ELF. MAIN D'OEUVRE	35,20	1,00 U	35,20	10,00%
Coût main d'oeuvre électricité pour travaux hors bordereau Le poste comprend - l'indication du coût horaire d'ouvrier spécialisé pour tout travail à réaliser et non indiqué au présent bordereau - Ce cout indiquera le coût horaire au prix réel et au temps passé et incluras l'ensemble des charges afférentes				
Virement CE			Total HT	566,97 €
30 jours réception fact. (*)			Total TVA	10,00% 56,70 €
(*) sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.			Total TTC	623,67 €

Veuillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la
réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et
la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

BON DE COMMANDE

Référence à rappeler
Commande N°E68103
EXEMPLAIRE FOURNISSEUR

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail. Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés. En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut l'ordonnateur de la commande.

Il s'engage également à :

- Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens
- Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- Respecter les interdictions de fumer
- Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR